**Ordre du jour**

**Assemblée générale des membres du Comité d'action local (CAL)**

1. Mot de bienvenue de la présidence et constatation du quorum ;

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

3. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection ;

4. Rapport de la présidence et de la trésorerie ;

5. Élections aux postes :

• Président(e) de la circonscription;

• Secrétaire;

• Responsable des membres;

• Responsable du financement;

• Les autres directeurs, jusqu’à un maximum de 7.

6. Période de questions;

7. Clôture de l'assemblée et remerciements.